

DÉCISION N° 2025.668

Annule et remplace la décision 2023-488

LA DIRECTRICE DU CENTRE HOSPITALIER

- . Vu les articles L6143.7 et D6143.33 à D6143.35 du Code de la Santé Publique;
- . Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- . Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- . Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
- . Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- . Vu le Décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- . Vu l'ordonnance 2021-1574 du 24.11.2021 portant partie législative du Code général de la fonction publique ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 29 juin 2021, nommant Madame Corinne MOTHEs, Directrice des centres hospitaliers de Périgueux, Lanmary, Sarlat, et Domme, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 13 novembre 2023 modifié par arrêté du 18 janvier 2024, nommant Madame Corinne MOTHEs, Directrice des centres hospitaliers de Périgueux, Lanmary, Sarlat, Domme et Nontron à compter du 1^{er} février 2024 ;
- . Vu la décision portant contrat n°280000022366 en date du 26 juillet 2023 et au titre de laquelle Monsieur Stéphane LASSEUR est détaché en qualité de Directeur Hors Classe Contractuel ;
- . Vu la note d'information n°2025.009 du 17 février 2025 relative à l'organigramme de direction ;

DÉCIDE

Article 1 : délégation est donnée à Monsieur Stéphane LASSEUR, Directeur des Achats, de la Logistique de du Développement Durable pour signer en lieu et place de Madame Corinne MOTHEs, Directrice des Centres Hospitaliers de Périgueux, Lanmary, Sarlat Domme et Nontron :

- l'ensemble des bons de commande des comptes des classes 2 et 6 relevant de l'ensemble des secteurs de la Direction des Achats, de la Logistique de du Développement Durable dans la limite de 60 000 Euros HT;
- l'ensemble des courriers relevant du domaine de compétence à l'exception des notifications de marchés publics qui seront signées par la Directrice d'établissement, pouvoir adjudicateur et des contentieux fournisseurs.

Article 2 : en l'absence de Monsieur Stéphane LASSEUR et afin d'assurer la continuité du service, délégation de signature est donnée à :

- Madame Laëtitia BRAFFY, adjoint des cadres à la Direction des Achats, de la Logistique de du Développement Durable ;
- Monsieur Romain VADO, adjoint administratif à la Direction des Achats, de la Logistique de du Développement Durable.

Article 3 : les documents devront être présentés à la signature avec la mention suivante :

Pour la Directrice et par délégation,
Fonction du délégataire

Nom et prénom du délégataire

Article 4 : la présente décision prend effet à compter du 1^{er} mars 2025.

Elle sera communiquée au Trésorier et à la Présidente du Conseil de Surveillance, et consultable sur le site internet du Centre Hospitalier de Périgueux.

Périgueux, le 27 février 2025

La Directrice,

Corinne MOTHEs



SPECIMENS DE SIGNATURE

**Directrice des centres hospitaliers de Périgueux, Lanmary, Sarlat, Domme
et Nontron**
Corinne MOTHE



Directeur des achats et de la logistique
Stéphane LASSEUR



Adjoint des cadres
Laëtitia BRAFFY



Adjoint administratif
Romain VADO

